Commune de Jolimetz

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 février 2020

Le jeudi 27 février deux mille vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 21 février 2020
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 12

Présents : Didier Debrabant, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Gérard Druelle, Marcelle Ghaye, Noël Delleaux, Mehdi Hamida, Bénédicte Dzikowski, Mireille Dupire, Thierry Guyonnet.

Absent excusé : Jean Marc Lefebvre,
Absente : Virginie Dumoulin.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.
Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2020,
2) Validation du compte de gestion 2019,
3) Vote du Compte Administratif 2019,
4) Délibération – emprunt pour travaux RD 33,
5) Délibération – demande de subvention au titre du Produit des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental 59,
6) Délibération – demande de subvention au titre du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en agglomération auprès du Conseil Départemental 59,
7) Délibération – demande de subvention au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de la CCPM.
8) Organisation du bureau de vote.
9) Questions diverses et tour de table.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2020,

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 janvier 2020.

Le compte-rendu est validé.

2. Validation du compte de gestion 2019,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy à la clôture de l'exercice 2019. Anthony Vienne présente le compte de gestion 2019 : chiffres de clôture de l'exercice 2019 établis en relation avec les services de la perception :

Résultat global de clôture de l'exercice 2019 :
369 195,99 euros dont : Investissement 77 132,80 euros - Fonctionnement 292 063,19 euros.
Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy pour l'exercice 2019.

12 voix pour

3. Vote du Compte Administratif 2019,

Anthony Vienne adjoint aux Finances, remet à chaque conseiller municipal le tableau récapitulatif du Compte Administratif 2019. Le document est lu et étudié par le Conseil Municipal.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à :	394 654,41 euros.
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à :	473 225,69 euros.
Les dépenses d'investissement s'élèvent à :	78 895,85 euros.
Les recettes d'investissement s'élèvent à :	152 182,50 euros.

Monsieur le maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif.

Celui-ci est validé à l'unanimité : 11 voix pour.

4. Délibération – emprunt pour travaux RD 33,

Monsieur le Maire rappelle que suite à nos engagements nous aurons prochainement à régler la première tranche de travaux de la rue du Pavé : « Enfouissement partiel des lignes et éclairage », entreprise Tromont pour 108 168,00 euros et « réalisation des nouveaux trottoirs », entreprise Montaron pour 329 592,00 euros. Il est rappelé au conseil que le coût de la seconde tranche de travaux s'élèvera à Enfouissement partiel des lignes et éclairage entreprise Tromont 210 626,00 euros et réalisation des nouveaux trottoirs entreprise Montaron 364 377,00 euros. Pour réaliser l'ensemble du projet « liaisons douces – rue du Pavé » nous devons avoir recours à l'emprunt. Il est proposé au conseil d'emprunter 600 000,00 euros sur 15 ans.

12 voix pour

5. Délibération – demande de subvention au titre du Produit des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental 59,

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre du Produit des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental 59, pour la mise en place d'un feu tricolore (au niveau du passage piéton proche du coiffeur « La Jolimessine » - rue du Pavé). L'objectif étant de diminuer la vitesse. Coût prévu 17 960,00 euros HT. Le montant de la subvention attendue du conseil départemental s'élève à 13 470,00 euros (75%). Le dossier est à déposer pour le 17 mars 2020.

11 voix pour - 1 abstention

6. Délibération – demande de subvention au titre du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en agglomération auprès du Conseil Départemental 59,

Au cas où nous ne pourrions pas bénéficier d'une subvention au titre du Produit des Amendes de Police, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du dispositif d'Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en agglomération auprès du Conseil Départemental 59. Même projet que précédemment. La subvention attendue est également au taux de 75% .

11 voix pour - 1 abstention

7. Délibération – demande de subvention au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de la CCPM.

La CCPM a instauré pour 2019 et 2020 un Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) plafonné à 15 000 euros pour les deux ans. Le FSIL s'applique pour les travaux d'invetissement supérieur à 50 000 euros HT. À ce titre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire une demande de subvention pour le montant maximal de 15 000,00 euros en présentant le dossier d'aménagement de la rue Marc Poirette et de la rue du Pavé.

8. Organisation du bureau de vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répartir par tranche de 2 heures les permanences pour la tenue du bureau de votre à l'occasion des élections municipales du 15 mars 2020.

9. Questions diverses et tour de table.

Monsieur le Maire informe :

La société Tromont propose d'installer sur les nouveaux poteaux de la rue du Pavé des prises pour illuminations (coût à envisager par branchement 150,00 euros).
Obligatoire pour la salle de sport, nous achèterons un nouveau défibrillateur : coût prévu 1390,00 euros.

Il est prévu d'acheter 10 tables (2,20 m par 0,80 m) pour permettre un meilleur fonctionnement de nos manifestations (salle A. André) : coût prévu 972,00 euros.

La société Tromont a déjà réalisé 90 % des travaux de réseaux prévus pour la première tranche de la rue du Pavé , la société Montaron commence lundi 2 mars par la rue Marc Poirettee pour les travaux d'aménagement des trottoirs.

La friterie installée au carrefour de l'Opéra a acquitté sa redevance annuelle pour occupation du domaine publique. (75 euros).

Mehdi Hamida :

S'inquiète du rétablissement de l'éclairage public sur un secteur de la rue Mortreux. Une fiche de demande d'intervention a été transmise auprès de la CCPM. Gestionnaire du réseau éclairage public.

Noël Delleaux :

S'inquiète du manque d'éclairage au niveau du carrefour de l'Opéra. Monsieur le Maire précise qu'actuellement la politique du Conseil Départemental du Nord n'est plus d'éclairer les giratoires hors agglomération. Néanmoins, Une fiche de demande d'intervention sera transmise auprès de la CCPM.

Mireille Dupire :

Son employeur finance une formation « retour à l'emploi » : formation CAP petite enfance. Dans ce cadre elle doit accomplir un stage de 8 semaines à raison de 35 h/sem. Les 35 heures seront réparties en temps scolaire et les services cantines et garderie du soir. Madame la Directrice de l'école et Monsieur le Maire ont validé ce stage dans notre commune à partie du lundi 2 mars.

Charles Autreaux :

Demande confirmation qu'effectivement les riverains de la chaussée Brunehaut ne bénéficient pas de l'alimentation en gaz de ville. Monsieur la Maire précise que le coût d'installation collectif a été jugé trop élevé au regard de l'extension du réseau existant par rapport au nombre de logements. Il en est de même pour le réseau d'assainissement géré par NORÉADE ;

Marcelle Ghaye :

Demande que soit annoncé sur notre panneau électronique la présence sur la place, chaque jeudi soir, d'un camion « pizza ».

Fait remarquer que suite aux travaux engagés à la salle Testelin, la gouttière n'est plus raccordée. Monsieur le Maire précise qu'elle sera reposée la semaine prochaine

Regrette que nous n'ayons pas mieux communiqué sur les avantages que les aînés et les jeunes peuvent prétendre de la CCPM.

Fin de la séance 21 heures 45

Le Maire, Didier DEBRABANT